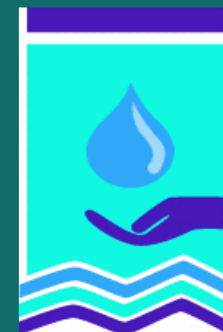


**LA COOPERATION ENTRE
L'AGENCE DE L'EAU RMC
ET
L'AGENCE DE BASSIN HYDRAULIQUE SOUSS
MASSA**

**PAR MHAMED EL FASSKAOUI
DIRECTEUR DE L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
DE SOUSS MASSA**

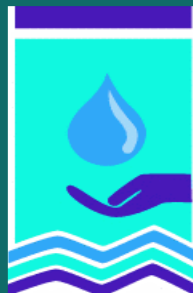


Marrakech 30 Septembre 2019



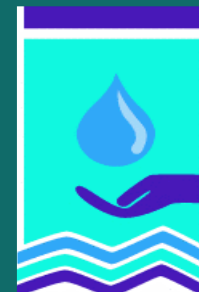
LE CADRE DE L'ACTION DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

- **Loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'Eau**
 - ✓ Donne aux AE la faculté de mener des actions de coopération internationale
 - ✓ Dans le respect des engagements internationaux de la France
 - ✓ Dans le cadre de conventions soumises à avis du comité de bassin
 - ✓ Dans la limite de 1% de leurs ressources
- **Lettre Ministère de tutelle du 8 Juin 2005 :**
 - ✓ Définit des priorités géographiques
 - ✓ Définit les interventions possibles
 - ✓ Permet l'aide exceptionnelle aux pays touchés par des catastrophes naturelles ou humaines



LE CADRE DE L'ACTION DE L'AGENCES DE BASSIN HYDRAULIQUE DE SOUSS MASSA

- Loi sur l'eau 10-95 promulguée le 16-08-1995
- Loi sur l'eau 36-15 promulguée en Oct 2015
 - ✓ Mise en place d'un cadre administratif adéquat permettant de développer le partenariat
 - ✓ Association des pouvoirs publics et des usagers à la prise de décision
- Agences de bassins hydrauliques:
 - ✓ Etablissements publics à caractère administratif
 - ✓ A personnalité morale



LE CADRE DE L'ACTION DE L'AGENCE DE BASSIN SOUSS MASSA

- **Les attributions des Agences de Bassins Hydrauliques:**

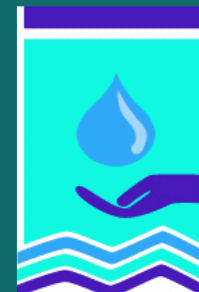
- ✓ Fournir toute aide financière et toute prestation de service, notamment assistance technique, aux personnes publiques ou privées, pour prévenir la pollution des ressources en eau, pour l'aménagement ou l'utilisation du domaine public hydraulique

- **Prestations des Agences de Bassins :**

- ✓ Etudes, assistance technique et travaux

- **Domaines de partenariat des Agences de Bassins**

- ✓ Economie de l'eau
- ✓ Protection contre les inondations
- ✓ Assainissement liquide

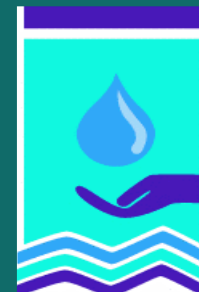


APPRECIATIONS

1 - La première tranche de coopération (2005 / 2009) entre l'AE RM&C et les ABH marocaines doit être considérée comme une phase d'apprentissage de la coopération entre agences, une phase de découverte mutuelle du contexte, des méthodes et modes de fonctionnement de chacun !

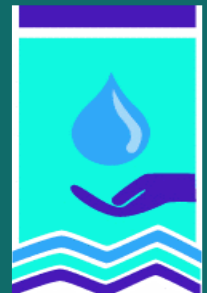
2 - Un constat de pertinence et d'efficacité des actions développées dans le cadre de coopérations concertées,

3 - Un bilan globalement positif en terme de renforcement des capacités des personnels



CONTEXTE DE LA COOPERATION

- **La coopération internationale de l'Agence de l'Eau RM&C est fondée sur deux modes d'intervention distincts:**
 - Coopération institutionnelle et technique (convention de jumelage, pas d'implication financière)
 - Les projets de solidarité (sur les zones géographiques d'intervention, subvention à hauteur de 50% maximum des coûts si implication d'un maître d'ouvrage du bassin, portage possible par une ONG française)
- **La coopération de l'Agence de l'Eau RM&C avec l'ABHSM**
 - Contact entre AE-RM&C et ABH Souss Massa en 2004 (Pollutec Lyon)
 - 1^{er} accord de jumelage 2005 – 2008 plus avenant 1 an
 - 2^{ème} accord de jumelage 2010 – 2012
 - 3^{ème} accord de jumelage 2013 -2015 plus avenant 2 ans
 - 4^{ème} accord de jumelage 2018 - 2020



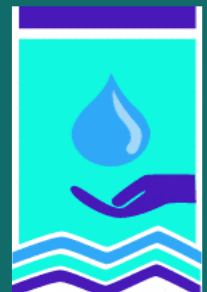
Le dispositif de coopération

Les accords de jumelage fixent le cadre de coopération.

Objectif général : renforcement des pratiques de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin hydrographique

Objectifs spécifiques :

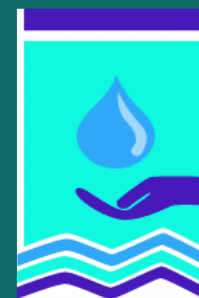
- fonder une coopération administrative, scientifique et technique
- basée sur l'échange d'expériences
- pour contribuer à la recherche de solutions sur des préoccupations communes



LES ACTIONS PROGRAMMEES

Types d'actions envisagées

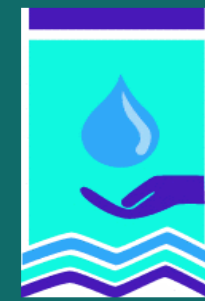
- Échange d'informations et de documentation
- Organisation de visites techniques, séminaires, conférences et ateliers, visant l'approfondissement des connaissances sur des sujets d'intérêt commun
- Mobilisation d'expertises / personnes ressources parmi les partenaires des agences
- Réalisation d'études ou missions d'assistance techniques sur des sujets d'intérêt commun, en France ou au Maroc
- Organisation de rencontres périodiques des représentants des partenaires au Maroc et en France
- Promotion conjointe des organismes de bassin marocains et français auprès d'autres pays ayant des objectifs similaires, et sur la scène internationale



LES ACTIONS PROGRAMMEES

Thématiques de travail (liste non exhaustive)

- Développement d'actions de communication, de sensibilisation et d'éducation
- Amélioration des pratiques de gestion intégrée et le développement des ressources en eau, y compris la protection et la conservation des ressources en eau
- Amélioration des procédures de recouvrement des redevances et d'octroi d'aides financières auprès des usagers industriels, domestiques ou agricoles
- Amélioration du système d'information et développement d'outils d'aide à la décision dans tous les domaines d'intervention des agences
- Organisation, gestion documentaire et archivage
- Annonce de crues, gestion et prévention des risques liés aux inondations
- Développement des techniques managériales, organisationnelles et institutionnelles au sein des 2 agences
- Relations et coordinations entre les différentes autorités publiques concernées par la gestion de l'eau (police de l'eau, autorisations et concessions, réseaux de mesure, ...)

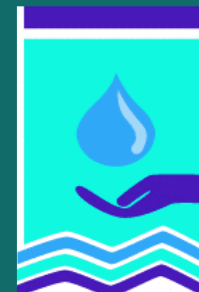


APPRECIATIONS

1 - La première tranche de coopération (2005 / 2009) entre l'AE RM&C et L'ABHSM est considérée comme une phase d'apprentissage de la coopération entre agences, une phase de découverte mutuelle du contexte, des méthodes et modes de fonctionnement de chacun !

2 - Un constat de pertinence et d'efficacité des actions développées dans le cadre de coopérations concertées,

3 - Un bilan globalement positif en terme de renforcement des capacités des personnels



TRANCHES ULTERIEURES A 2009

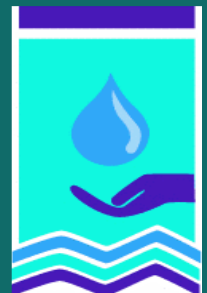
1- Identification des « projets » concrets répondant aux préoccupations stratégiques des agences (SAGIE, Contrat de nappe, PDAIRE) :

- Pour associer la coopération à la mise en oeuvre des missions pérennes des agences, appuyant concrètement et effectivement ces projets
- Ce genre d'actions (*SAGE, Contrat de nappe*) répond à des préoccupations stratégiques de l'ABHSM, et une ou deux actions
- *Financement des projets de solidarité* répond à une préoccupation stratégique de l'Agence de l'eau RM&C

2- Implication sur tout le cycle de projet :

- Suivre (voire participer) aux différentes phases : identification, préféabilité et faisabilité (études), préparation et recherche de financements, réalisations concrètes, évaluations et ajustements...

– la coopération a également profité d'effets de leviers pour rechercher et mobiliser des financements complémentaires



Visite d'une délégation de ABHSM

- Mission du 17 au 23 Novembre 2019
- Délégation composée de :
 - Mme FDIL Fatiha, Chef de la division Études et planification des ressources en Eau,
 - Mlle Siham TALBI, Chargée du Service Communication et Coopération
 - Mr Youssef IFKIRNE, Chef de la division Domaine Public Hydraulique
 - Mr Nour-Eddine NEBRI, Chargé du service Aides et Redevances
- Lieu : Lyon, Montpellier (?)
- Programme de visite à établir selon le plan d'action et les demandes de l'ABHSM

Incubateur de 2 projets Eau et Climat

- La France s'est engagée à soutenir 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique
- OIEau mène un programme d'incubation avec le soutien des Agences de l'Eau françaises pour aboutir à 20 projets finançables.
- Dans ce cadre l'AERMC soutien l'action d'incubation pour le bassin du Souss Massa
- **Enjeu** : le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience locales des territoires aux changements climatiques dans le secteur de l'eau dans le bassin du Souss Massa

Incubateur de projets Eau et Climat

- Le processus d'incubation porte sur deux projets d'envergure (de 1 à 5 M€ de travaux),
- Il se décompose en deux phases principales
 - Réalisation d'un état des lieux des informations existantes relatives aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les usages,
 - Identification des porteurs de projets locaux, de la stratégie d'adaptation Eau & Climat et montage des projets.
- Il s'appuie sur
 - le Plan d'action 2019-2021 du jumelage ABHSM - AERMC
 - le retour d'expérience du SAGIE sur la vallée de l'Argen.
 - des études existantes sur le potentiel des projets

2 projets proposés pour l'incubateur (Vallée de l'Arghen et Oasis de Tiout)

- Développement d'un projet intégré sur les 5 principales communes de la **vallée de l'Arghen** en cohérence avec la nouvelle phase du SAGIE
 - Amélioration de la résilience des populations rurales en zone aride
 - Confortement et mise en place de services sanitaires, d'eau potable et d'assainissement
 - Maintien d'une agriculture vivrière



2 projets proposés pour l'incubateur (Vallée de l'Arghen et Oasis de Tiout)

Préservation et développement du patrimoine Oasien de **Tiout**

- Définir et mettre en œuvre un modèle intégré et rentable d'agriculture, articulé avec un tourisme durable
- Moderniser le système d'irrigation (gravitaire et sous pression)
- Développer un réseau à partir de solutions basées sur la nature permettant la réutilisation et remise à niveau du réseau d'alimentation en eau potable
- Renforcer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines (quantité et qualité, dont pollution organique et pesticides) et sur le fonctionnement de l'oasis (besoin en eau, biodiversité)
- Renforcer et accompagner la gouvernance et les structures locales



JE VOUS REMERCIE POUR
VOTRE ATTENTION

